



Communiqué de presse

Brive, le 13 décembre 2022

Feu d'artifice - match France-Maroc

Samedi dernier, à l'issue du match opposant le Maroc au Portugal, plusieurs feux d'artifice ont été tirés en guise de célébration de l'équipe victorieuse. Si les autorités de police (Ville, Etat) ne remettent évidemment pas en question le droit de manifester sa joie au résultat d'une compétition sportive, celui-ci reste cependant concentré par des impératifs de sécurité qui s'imposent à tous.

L'usage de feux d'artifices, s'il n'est pas pratiqué par des professionnels, peut générer des nuisances et des risques graves pour la population.

Compte tenu de la nature de la rencontre qui opposera mercredi prochain les équipes de football de France et du Maroc, un arrêté préfectoral a été pris en conséquence, afin de punir d'une contravention de 4^{ème} classe les violations aux règles relatives à l'usage des artifices de divertissement sur la voie publique (article R 644-5 du Code pénal) et pouvant aller jusqu'à 750 € d'amende par jugement du tribunal de police.

Il est également rappelé qu'au-delà de l'infraction aux règles d'utilisation, tout dommage causé par ces feux d'artifice pourra ouvrir des poursuites complémentaires devant le juge compétent.

La Ville souhaite à chacune et chacun de passer un bon moment sportif et de vivre cette rencontre avec enthousiasme et respect.

Contact presse :

Guillaume CABROL
Directeur de cabinet et de la communication Ville/Agglo de Brive
Tel : 05 55 18 15 23